

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024–2025

mardi 18 novembre 2025

Association du Restaurant Scolaire Florissant-Malagnou (Flomal)

Excusé-e-s :

Mesdames Christina Kitsos (Conseillère administrative), Isabelle Widmer (Cheffe de service, Service de l'enfance), Lara Cataldi (Service de l'enfance) ; Martine Girardin-Sauvin (Directrice de l'école des Allières) ; Membres du Comité Flomal : Mesdames Elena Martineau et Clare Rowley ; Monsieur Danilo Favoroso.

Présent-e-s :

cf. feuille de présence en annexe.

Préambule

Le Président ouvre l'Assemblée générale et remercie Madame Céline Liver (Service de l'enfance), Madame Sara Curtis et Monsieur Patrick Schmidt, représentants du parascolaire, l'administration représentée par Madame Alexia Fanni, ainsi que les membres du Comité pour leur présence.

Le Président exprime ses remerciements appuyés à Madame Juana Mastrangelo pour l'investissement exceptionnel dont elle a fait preuve. Forte de son expertise reconnue en ressources humaines, elle a conduit et piloté des projets structurants d'envergure, développés en étroite collaboration avec le secrétariat, lesquels ont contribué de manière déterminante à l'amélioration, à la structuration et à la professionnalisation des pratiques internes de l'association. Il remercie également Monsieur Mohammed Sharqawi, trésorier, pour sa disponibilité et son implication.

Le Président salue les personnes ayant rejoint la séance en visioconférence.

Le Président indique que l'ordre du jour sera suivi tel que prévu et précise que les questions pourront être posées en fin d'Assemblée générale.

1. Rapport d'activité 2024–2025 (*voir document en annexe*)

2. Rapport du trésorier, présenté par Monsieur Mohammed Sharqawi

Monsieur Sharqawi remercie l'Assemblée pour son écoute. Il remercie Madame Fanni et Madame Ishdorj, en charge de la comptabilité, pour la qualité du travail effectué.

Organisation et responsabilités financières

La comptabilité de l'association est assurée par Alexia et Saran, cette dernière ayant été accompagnée par Alexia jusqu'à l'acquisition de son entière autonomie. Les recettes et les dépenses sont enregistrées au moyen d'un logiciel comptable dédié. Les budgets annuels sont établis conformément aux formats et directives transmis par le Service de l'enfance.

En fin d'exercice, les comptes préparés par l'équipe sont soumis à la révision de l'agente fiduciaire mandatée par l'association.

Le trésorier assure le suivi de l'activité comptable et le lien avec l'équipe en charge. À ce titre, il est informé de l'avancement des travaux ainsi que des difficultés rencontrées, y compris celles relevant des domaines administratifs, des ressources humaines ou de la logistique. Dans la limite de ses attributions, le trésorier accompagne les réflexions menées et soutient, le cas échéant, les solutions proposées.

Dans l'exercice de ses fonctions, le trésorier contrôle les paiements, factures et documents comptables avant leur validation dans les accès bancaires.

Fonctionnement général de l'association

FLOMAL est une association d'utilité publique à but non lucratif.

Son fonctionnement repose sur une équipe de 28 salarié-e-s, placée sous la responsabilité d'un chef de cuisine, ainsi que sur une équipe administrative.

L'association bénéficie du soutien financier et institutionnel du Service de l'enfance, lequel attribue les subventions, valide le budget annuel et assure un suivi tout au long de l'exercice.

Le Service de l'enfance fixe le plafond du coût du repas servi aux enfants, établi à CHF 3.65 pour l'exercice 2024–2025 et à CHF 3.80 pour l'exercice à venir. L'association veille à respecter ce plafond sur une base mensuelle. Sa mission consiste à fournir des repas de qualité tout en maîtrisant les coûts.

Les recettes proviennent du prix du repas facturé aux familles, fixé à CHF 7.50, ou de la prise en charge totale ou partielle de ce montant par des organismes tiers pour les familles concernées. Ce tarif est inchangé depuis 2007. La différence entre le coût réel et le montant facturé est compensée par les subventions versées par le Service de l'enfance.

Les charges principales de l'association se répartissent entre :

- les charges de personnel et charges sociales ;
- les charges liées aux denrées alimentaires, couvertes par un budget spécifique alloué par le Service de l'enfance ;
- les charges administratives et opérationnelles.

Pour l'établissement scolaire du XXXI Décembre, la production des repas est confiée à un prestataire externe, pour un coût unitaire de CHF 6.50 par repas, contre CHF 3.65 en production interne.

Le caractère déficitaire des comptes s'explique principalement par un coût de fonctionnement supérieur aux recettes issues des repas, ainsi que par l'augmentation du coût des denrées alimentaires non compensée par une adaptation du tarif facturé.

Situation financière et résultats

Au terme de l'exercice sous revue, le total du bilan s'élève à CHF 802.3 K, contre CHF 850 K pour l'exercice précédent. La diminution constatée, de l'ordre de CHF 48 K, s'explique principalement

par la baisse de la trésorerie disponible. Les autres postes comparables, notamment les débiteurs et les charges payées d'avance, étant en augmentation, ils ne constituent pas des éléments explicatifs de cette variation.

Le chiffre d'affaires progresse de 3.33 % par rapport à l'exercice précédent.

Les charges totales augmentent de 4.28 %, soit CHF 85'429, hausse principalement imputable à l'augmentation des charges de personnel (+ CHF 98'113). Les autres charges demeurent globalement stables.

Le résultat de l'exercice, hors subventions du Service de l'enfance, est déficitaire à hauteur de CHF 251 K. Après prise en compte des subventions, le résultat net de l'exercice est équilibré.

Perspectives et orientations

Les enjeux du prochain exercice s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents, notamment l'évolution du nombre d'enfants accueillis au regard des capacités de production et la nécessité d'anticiper des adaptations structurelles dans les établissements scolaires.

Des actions sont menées dans le cadre du groupe Qualité et Nutrition, en collaboration avec le chef de cuisine, afin d'améliorer la qualité des repas, de réduire les produits transformés, le sucre et les conservateurs, ainsi que le gaspillage alimentaire. Ces actions devraient contribuer à une meilleure maîtrise des coûts.

La dématérialisation de la facturation des repas est prévue afin de réduire les charges administratives et d'améliorer le suivi comptable.

Ces travaux sont conduits en coordination avec le Service de l'enfance.

3. Rapport des contrôleurs aux comptes (Fiduciaire Bonnefous)

Lecture du rapport de l'organe de révision de la Fiduciaire Bonnefous par le trésorier :

« Lors de son contrôle, la Fiduciaire n'a pas relevé d'éléments permettant de conclure que les comptes annuels présentés, avant la décision définitive de subvention par le Service de l'enfance, ne soient pas conformes à la législation suisse et aux statuts de l'association. »

4. Approbation des comptes et décharge au Comité

Les comptes sont approuvés à l'unanimité. La décharge est accordée au Comité.

5. Démissions et élections

Le mandat de Monsieur Alexandre Ayad, Vice-président, arrive à son terme, son enfant étant désormais scolarisé au cycle d'orientation.

Madame Juana Mastrangelo présente sa candidature au poste de Vice-présidente. Elle est élue à la majorité.

Monsieur Nicolas Richmond, absent pour raisons de santé, présente sa candidature en qualité de membre du Comité. Il est élu à la majorité.

6. Divers

Madame Céline Liver (Service de l'enfance) remercie le Comité pour son engagement, son dynamisme et le travail accompli. Elle souhaite la bienvenue au nouveau membre du Comité et félicite la nouvelle Vice-présidente.

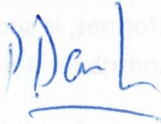
Madame Liver remercie également les équipes présentes dans les réfectoires, l'administration ainsi que l'ensemble de l'équipe de cuisine pour leur engagement quotidien.

Clôture de l'Assemblée générale

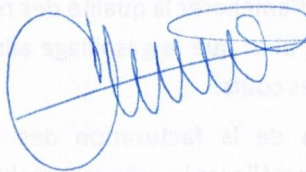
Monsieur Pascal Daudin invite les participant-e-s à partager un cocktail dînatoire préparé par le chef de cuisine et sa brigade. Il clôt l'Assemblée générale en remerciant l'ensemble des personnes présentes.

Genève, le 25 novembre 2025

Pascal Daudin
Président



Juana Mastrangelo
Vice-Présidente



Annexes mentionnées